

LE RAPPORT DU CCU

Le CCU a tenu une rencontre le jeudi 12 juin 2014 avec les membres présents formant quorum.

PRÉSENCE

Donald Badger	Maire	Absent
Cedric Briggs	Membre	Présent
Robyn Bryant	Membre	Présente
Philippe De Courval	Secrétaire	Présent
Robert Demeule	Membre	Présent
Jacques Drolet	Président	Présent
Guillaume Lavoie	Inspecteur municipal	Présent
Yves Lefebvres	Membre	Présent
Judy Pope	Membre	Présente
Helen Rhicard	Vice-président	Présente

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de la firme BPR sur l'impact de l'implantation d'un pâturage au 458 Brill sur les eaux souterraines et les puits de Ville de Lac-Brome.
2. Dérogation mineure au 36 Mason.
3. Dérogation mineure au 653 Stagecoach.
4. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation du lot au 98 Fuller.

RAPPORT & RECOMMANDATIONS

- 1. Rapport de la firme BPR sur l'impact de l'implantation d'un pâturage au 458 Brill sur les eaux souterraines et les puits de Ville de Lac-Brome.**

L'inspecteur municipal présente le rapport aux membres. Le CCU recommande d'envoyer une lettre au propriétaire du lot soulignant l'appréciation de la réalisation du rapport. Il recommande aussi de s'assurer que les recommandations du rapport seront mises en place.

2. Dérogation mineure au 36 Mason.

Le CCU recommande d'accepter la dérogation mineure concernant une marge de recul avant de 24,18m au lieu de 25m.

3. Dérogation mineure au 653 Stagecoach.

Le CCU recommande d'accepter la dérogation mineure concernant une marge de recul latéral de 1m au lieu de 1,5m pour la construction d'un cabanon.

4. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation du lot au 98 Fuller.

Le CCU recommande d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation du lot au 98 Fuller.